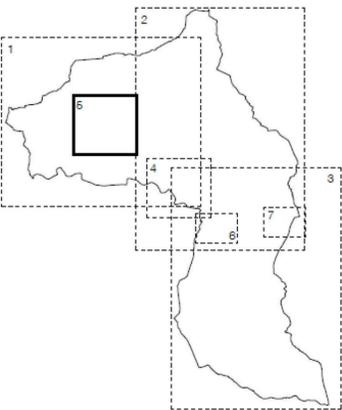
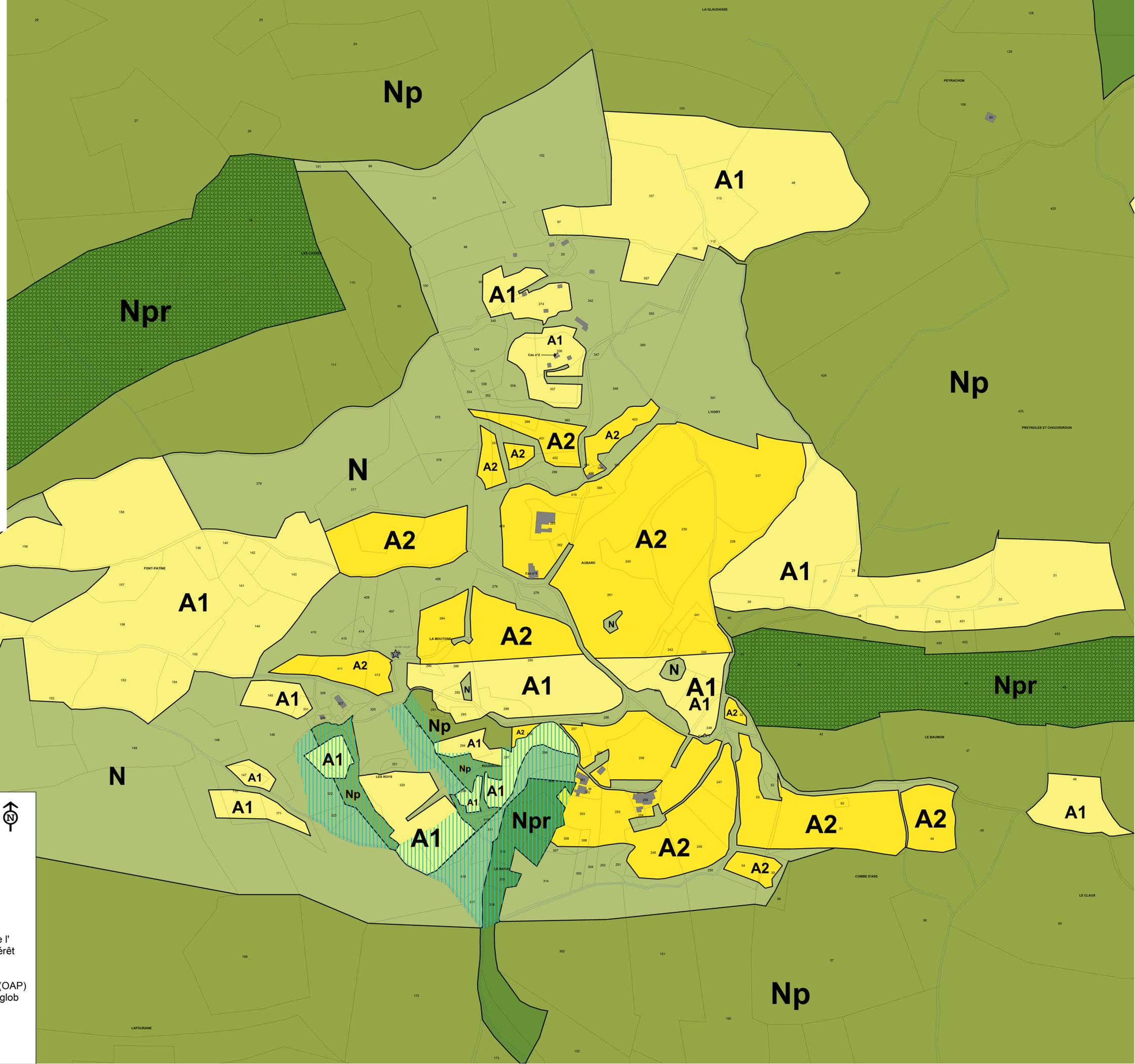


Département des Alpes de Haute-Provence  
**Commune de Saint Vincent sur Jabron**  
**P.L.U.**  
 (Plan Local d'Urbanisme)

**Plan de Zonage Aubard**      Echelle : **5.5** / 2500

Projet arrêté par délibération du Conseil Municipal du :	Révisions / modifications :	Mises à jour du document :
13 / 07 / 2019		
Approuvé par délibération du Conseil Municipal du :		



**Légende :**

- UA : Zone urbaine du coeur du village
- UC : Zones urbaines d'extensions lâches du village et hameaux
- AU1 : Zones à urbaniser d'habitat, d'équipements et de services
- AUE : Zone à urbaniser pour l'accueil d'activités artisanales
- A1 : Zones agricoles protégées inconstructibles
- A2 : Zones agricoles où les bâtiments d'exploitation sont admis
- N : Zones naturelles
- Np : Secteurs naturels identifiant les espaces pastoraux
- Npr : Secteurs naturels de protection renforcée

- Elément (grande surface) à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'
- Emplacement réservé pour voirie publique, ouvrage public, installation d'intérêt
- Emprise maximale de construction en zone UC
- Espace boisé classé
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Servitude de périmètre (validité : 5 ans) d'attente de projet d'aménagement glob
- Zone humide à préserver

☆ Elément (ponctuel) à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU  
 Ruine ou bâtiment isolé identifié dans la liste en annexe n°2 du règlement